

RENTREE 2026- HORAIRES DES COURS

DEPARTEMENT DANSE - DANSE CLASSIQUE

MARADAS: GYMNASSE DES MARADAS PONTOISE

COURS DANSE CLASSIQUE				
NIVEAUX	JOURS	HORAIRES	LIEUX	PROFS
1C3/1C4	mardi	18h15-19h30	Maradas Haut	G. DELCOURT
	jeudi	18h15-19h45	Béjart	G. DELCOURT
2C1/2C2	lundi	17h45-19h15	Béjart	C. RUZEL
	samedi	13h30-15h30	Maradas Haut	C. RUZEL
2C3/2C4	lundi	19h15-21h15	Béjart	C. RUZEL
	Vendredi	18h19h45	Maradas Haut	G. DELCOURT
3C/COP	mardi	19h30-21h30	Béjart	C. RUZEL
	Jeudi	19H45-21H30	Béjart	G. DELCOURT
	Vendredi	19h45-21h45	Maradas Haut	G. DELCOURT
HC	Jeudi	19H45-21H30	Béjart	G. DELCOURT/P. DESSEIN
	Vendredi	19h45-21h45	Maradas Haut	G. DELCOURT

* Attention : Les cours de danse complémentaires obligatoires seront déterminés à la rentrée avec le professeur. Merci de vous référer à la grille Complémentaires pour en prendre connaissance.

COURS COMPLEMENTAIRES					
OBLIGATOIRES					
NIVEAUX	COURS	JOURS	HORAIRES	LIEUX	PROFS
1C3/1C4	Jazz *	Samedi	11h30-12h30	Maradas Bas	Léa PERRAGIN
	Contemporain *	mercredi	16h45-17h45	Maradas Haut	T. ZILLOTIS
2C	Jazz *	mercredi	16h45-17h45	Béjart	Kim BUFI
	Contemporain *	Mercredi	15h-16h30	Maradas haut	T. ZILLOTIS
3C/COP	Jazz *	lundi	18h30-19h45	Maradas haut	Kim BUFI
	Contemporain *	Samedi	13H45-15H00	Béjart	Mattéo REAL
OPTIONNELS					
3C/COP/HC	Atelier de recherche chorégraphique **	Samedi	15H00-17H00	Béjart	M. REAL
COP	Humanités chorégraphiques	Mercredi	19h30-21h30	Béjart	?
2C2/2C3/2C4	Pointes	samedi	15h30-16h30	Maradas haut	C. RUZEL
AUTRES OPTIONS					
HIP HOP	Débutant	mercredi	17H15-18H15	TDA	A. KOUE
	Intermédiaire	mercredi	18h15-19h30	TDA	A. KOUE
	Confirmé	mercredi	19h30-21h	TDA	A. KOUE

* Attention : Le choix de ces cours de danse complémentaires obligatoires se fera à la rentrée avec le professeur.

** Attention : La participation à l'atelier de recherche chorégraphique ne sera définitive qu'après un essai de deux semaines de pratique et l'accord du professeur.

FORMATION MUSICALE DANSEURS *				
NIVEAUX	JOURS	HORAIRES	LIEUX	PROFS
COP	Jeudi	18h-19h15	Mer Noire	J. ANDRE

* Attention : Les cours de Formation Musicale Danseurs sont obligatoires pour les COP.